

Thème	Dates	Formateur
Communication et management		
<p>Prise de parole en groupe et en public (formation de base)</p> <p>La formation permettra, sous des formes pédagogiques diverses, d'aborder les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la position de l'orateur : une position exposée, connaître ses points forts, ses points faibles ; - connaître son auditoire et son cadre de référence ; - travailler sur ses propres représentations et celles de ses interlocuteurs ; - se situer dans le groupe et dans les rapports de force en présence ; - travailler son intervention : contenu, forme, argumentation ; - l'art du discours, l'élocution, la voix, le ton, le rythme ... 	<p>3 séances indivisibles 6, 13 et 27 novembre 2010</p>	<p>Mme Helia FLEURY Formatrice en ressources humaines et management</p>
<p>Prise de parole en groupe et en public (perfectionnement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation réservée aux personnes ayant suivie la formation de base - entraînement à la prise de parole avec caméra 	<p>8 stagiaires maximum 12 février 2011</p>	<p>Mme Helia FLEURY Formatrice en ressources humaines et management</p>
<p>Les techniques d'entretien et d'écoute avec les administrés</p> <p>Objectifs : Appliquer en situation d'entretien les techniques de base de la communication Gérer et respecter les différentes étapes d'un entretien en face à face Valoriser l'image de marque de la municipalité par la qualité d'accueil et le service rendu aux administrés.</p>	<p>2 séances indivisibles 22 et 29 janvier 2011</p>	<p>Mme Helia FLEURY Formatrice en ressources humaines et management</p>
<p>Communiquer avec les médias</p> <p>La formation permettra a chaque participant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre les circuits de l'information ; • sécuriser sa communication dans les différents médias ; • mettre en valeur sa commune dans les médias ; 	<p>12 mars 2011</p>	<p>M. Olivier CHAPELLE journaliste, chef de l'agence de Mulhouse de l'ALSACE, et maître de conférences associé au Centre de Journalisme de l'Université de Strasbourg</p>
<p>Les outils de communication via le Web : intranet, internet, réseaux sociaux...</p> <p>La formation présente d'une part les outils du web 2.0 et leurs usages dans les collectivités et, d'autres part, l'encadrement et les enjeux juridiques de la pratique du web 2.0.</p>	<p>9 avril 2011</p>	<p>Pilote de la formation : Catherine LEDIG, Directeur de l'ADEC et Professeur associé Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg Formateurs : - Miguel MARTEAU :Consultant Management de l'Information, CORTEAM Conseil - Me Aurélie KLEIN : Avocat au barreau de PARIS</p>

Thème	Dates	Formateur
Administration communale et intercommunale		
<p>La réforme institutionnelle et ses conséquences sur les collectivités territoriales</p> <p>Après le vote de la loi sur la réforme des collectivités territoriales, cette formation a pour objectif de présenter de façon concrète les enjeux et les modalités de mise en œuvre de celle-ci. L'accent sera mis sur les dispositions institutionnelles, juridiques et financières et leurs conséquences pour chaque niveau de collectivité, plus particulièrement pour les communes et les intercommunalités.</p>	27 novembre 2010	<p>M. Renaud JAUTZY Membre du cabinet du président du conseil régional d'Alsace</p>
<p>La commune et les associations</p> <p>Il est fréquent que des communes subventionnent des associations ou leur fournissent directement ou indirectement un soutien matériel (locaux, outillage, personnel...).</p> <p>Certaines communes sont représentées (par des élus ou par des agents) au sein d'associations. Quels sont les risques ? Quelles sont les précautions à prendre ?</p>	16 octobre 2010	<p>M. Pierre Strasser Maître de conférences à l'Université, ancien maire de Haguenau et</p> <p>M. Michel Wendling, Directeur général adjoint des services de la ville et de la communauté de communes de Haguenau</p>
<p>Le pouvoir hiérarchique et disciplinaire du maire</p> <p>Les objectifs de la formation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir pourquoi et comment prendre un arrêté de police - Connaître les dispositions du code général des collectivités territoriales - Connaître la jurisprudence applicables en la matière 	6 novembre 2010	<p>M. Henri SIMON Maître de conférences associé à l'IPAG et premier conseiller du tribunal administratif de Strasbourg</p>
<p>Scolaire et périscolaire : maîtrise juridique, organisation et responsabilité</p> <p>Permettre aux communes de maîtriser le cadre juridique et organisationnel de l'accueil des enfants à l'école et au fil des activités péri- et parascolaires</p> <p>Prendre en compte les nouveaux besoins des élèves et de leurs parents</p> <p>Connaître et gérer les responsabilités</p>	5 février 2011	<p>M. Pierre FERNANDEZ secrétaire général à l'Inspection académique du Bas-Rhin</p>

Thème	Dates	Formateur
Administration communale et intercommunale (suite)		
<p>Comment redynamiser votre jumelage avec une commune allemande ?</p> <p>Les jumelages entre communes françaises et allemandes ont été la base de la réconciliation entre les deux pays. Ils ont su favoriser l'échange entre citoyens et renforcer la connaissance de l'autre. Néanmoins, dans la pratique, certains partenariats peuvent s'essouffler, des malentendus peuvent survenir, le bon interlocuteur peut être difficile à identifier, des difficultés peuvent être rencontrées pour trouver les financements des actions, etc. Venez-vous informer lors de cette formation pour avoir toutes les clés en main pour faciliter l'émergence de projets communs et approfondir vos échanges.</p>	12 mars 2011	<p>Anne Thevenet Directrice adjointe de l'Euro-Institut</p>
<p>Policiers municipaux et gardes champêtres : compétence, mission, moyens, mutualisation...</p> <p>Connaître les règles encadrant la création d'un service Connaître le statut et les compétences des agents de sécurité municipale Moyens mis à disposition : vidéosurveillance, armement... Appréhender la coproduction de sécurité avec l'Etat Evaluer la possibilité de mutualisation avec un EPCI</p>	22 janvier 2011	<p>M. Jean-Sébastien KOUZIN Directeur Général des services à la mairie de Molsheim</p>
<p>Quid de l'intercommunalité en Allemagne ? Organisation et compétences d'une commune et coopération intercommunale</p> <p>Le département du Bas-Rhin est frontalier des Länder allemands de Rhénanie Palatinat et du Bade-Wurtemberg. A ce titre, ses communes sont souvent impliquées dans des actions de coopération avec leurs voisins. Cependant, les différents systèmes, les différentes cultures ne facilitent pas toujours la mise en œuvre de projet. Ce séminaire apportera aux participants les connaissances essentielles sur la structuration et le fonctionnement d'une commune allemande ce qui leur permettra d'identifier leurs interlocuteurs allemands dans le cadre d'échanges et de contacts professionnels.</p>	4 décembre 2010	<p>Anne Thevenet Directrice adjointe de l'Euro-Institut</p>

Thème	Dates	Formateur
Gestion et finances locales		
<p>Les marchés publics pour les communes de moins de 3 500 h</p> <p>La formation a pour objectif de présenter les grandes lignes du Code des marchés et de mettre en relief les éléments de souplesse qui permettent d'en faire une application raisonnée au niveau des petites et moyennes collectivités</p>	<p><i>2 séances indivisibles</i> 19 et 26 mars 2011</p>	<p>M. Fernand JODER Payeur départemental</p>
<p>De l'analyse financière à la politique budgétaire de la commune</p> <p>Les objectifs de la formation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • appréhender les principaux outils de l'analyse financière ; • comprendre la structure des finances communales ; • évaluer le dynamisme des ressources ; • analyser les dépenses ; • s'inscrire dans une approche prospective 	<p>20 novembre 2011</p>	<p>M. Jean-Sébastien KOUZIN Directeur Général des services à la mairie de Molsheim</p>
<p>La réforme de la taxe professionnelle et la création de la contribution économique territoriale</p> <p>La formation permettra à chaque participant</p> <ul style="list-style-type: none"> • de s'approprier la nouvelle contribution économique territoriale ; • de comprendre les enjeux et les mécanismes de cette contribution ; • d'appréhender les mesures à mettre en œuvre dans ce nouveau cadre 	<p>13 novembre 2010</p>	<p>M. Jean-Sébastien KOUZIN Directeur Général des services à la mairie de Molsheim</p>

Thème	Dates	Formateur
Prévention		
<p>Les arrêtés de police dans les communes : de la conception à la rédaction</p> <p>Pourquoi et comment prendre un arrêté de police ? La formation abordera les dispositions du code général des collectivités territoriales et la jurisprudence applicables en la matière à l'aide d'exemples concrets.</p>	4 décembre 2010	<p>M. Henri SIMON Maître de conférences associé à l'IPAG et premier conseiller au tribunal administratif de Strasbourg</p>
<p>Responsabilité de la commune et responsabilité des élus</p> <p>En raison de l'accroissement des compétences transférées de l'État vers les collectivités territoriales et du développement de nouveaux services, celles-ci ont assisté à une augmentation des mises en cause de leur responsabilité. Parallèlement la responsabilité (qu'elle soit civile, financière ou pénale) des élus locaux est également davantage recherchée. La formation permettra ainsi de faire le point sur les hypothèses les plus courantes dans lesquelles la responsabilité des collectivités territoriales et des élus locaux peut être recherchée ainsi que sur les moyens de se prémunir de ces situations.</p>	20 novembre 2010	<p>M. Michel WENDLING Directeur général adjoint des services de la ville et de la communauté de communes de Haguenau</p>
<p>Manifestations éphémères : sécurité et responsabilités</p> <p>Déterminer les obligations des municipalités en matière de sécurité lors de manifestations éphémères organisées par une commune ou un organisateur privé. Appréhender les bases d'une analyse de risque nécessaire avant l'organisation ou la tenue d'une manifestation éphémère sur le territoire communal.</p>	12 février 2011	<p>M. Michel WENDLING Directeur général adjoint des services de la ville et de la communauté de communes de Haguenau</p>

Thème	Dates	Formateur
Urbanisme Aménagement		
<p>Les autorisations de construction et les permis de construire</p> <p>Les autorisations d'urbanisme sont au cœur des fonctions du maire ou de l'adjoint délégué à l'urbanisme. A une époque où le droit de l'urbanisme devient de plus en plus complexe – malgré le discours politique qui promeut sa simplification, et les recours des tiers, des associations et même du préfet, souvent menaçants, il est devenu indispensable aux élus de maîtriser les textes et la jurisprudence afin d'éviter les procédures judiciaires ou à tout le moins des annulations ou condamnations juridictionnelles.</p> <p>La présente formation a pour ambition de fournir aux participants les éléments leur permettant d'assurer une sécurité juridique optimale dans la délivrance ou le refus de délivrance d'autorisations d'urbanisme, et principalement des permis de construire et d'aménager. Elle sera animée par deux spécialistes de la matière, co-auteurs en 2008 d'un ouvrage sur les autorisations d'urbanisme paru aux Editions du Moniteur.</p>	16 octobre 2010	<p>Me. David GILLIG Avocat au barreau de Strasbourg, associé de la SELARL SOLER-COUTEAUX/LLORENS, spécialisé en droit de l'urbanisme et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg et M. Jean-Philippe STREBLER Directeur du SCOT d'Alsace du Nord et maître de conférences associé à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg</p>
<p>SCOT POS/PLU</p> <p>Les documents d'urbanisme - qu'il s'agisse des plans locaux d'urbanisme (PLU) à l'échelle des communes ou des structures intercommunales, ou des schémas de cohérence territoriale (SCOT) à l'échelle de territoires plus vastes- sont des outils indispensables pour organiser le développement durable des communes. Il est nécessaire pour les élus de maîtriser les enjeux que représentent ces documents, les possibilités qu'elles offrent et les procédures qui permettent de les élaborer et de les faire évoluer. La formation permettra d'aborder l'ensemble de ces aspects, en particulier dans le contexte des évolutions annoncées dans le cadre du Grenelle de l'environnement et des nouvelles possibilités et obligations qui concerneront les PLU et les SCOT.</p>	2 séances indivisibles 29 janvier 2011 et 5 février 2011	<p>Me. David GILLIG Avocat au barreau de Strasbourg, associé de la SELARL SOLER-COUTEAUX/LLORENS, spécialisé en droit de l'urbanisme et chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg et M. Jean-Philippe STREBLER Directeur du SCOT d'Alsace du Nord et maître de conférences associé à la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg</p>
<p>Le régime juridique de la voirie</p> <p>La formation a pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'appoter la maîtrise des spécificités juridiques de la voirie routière (domanialité publique, dépendances, etc.) • de faire connaître les droits des riverains du domaine public (aisances de voiries) • de permettre appréhender le cas du domaine privé (chemins ruraux, voies privées...) 	2 avril 2011	<p>M. Trescher, maître de conférences à la Faculté de Droit de l'université de Strasbourg et M ean-Luc VUILLEMOT, ingénieur en chef mairie de METZ</p>